



# La déchèterie

Les particuliers peuvent gratuitement y déposer en les triant :

## • Les déchets encombrants

Gros appareils, literie, gravats, ferrailles...



## • Les déchets verts

Élagage, et séparément feuilles mortes et tonte de pelouse...



## • Le bois

Palettes, planches...



## • Les déchets recyclables

emballages ménagers...



## • Certains déchets ménagers spéciaux

aérosols, huiles de vidange, solvants, piles...



Un gardien vous guidera

Les différents matériaux acceptés sont indiqués par panneaux à proximité des bennes ou conteneurs pour un tri plus facile par les utilisateurs.



 Certains matériaux peuvent être refusés, parmi eux généralement les médicaments, les déchets médicaux et de soins, les déchets industriels, les cadavres d'animaux et les ordures ménagères.

## Un moyen efficace pour lutter contre les dépôts sauvages.

À la déchèterie, le tri est effectué pour orienter les matériaux vers les différentes filières de valorisation ou d'élimination (d'où l'importance de la qualité du tri par les particuliers).

## Recyclage :

- avec le verre, les verriers refont des bouteilles
- avec les journaux, magazines et cartons, les papetiers fabriquent carton et papier
- les métaux sont refondus par les métallurgistes pour faire de nouvelles pièces
- avec les bouteilles en plastique, on fabrique des tuyaux, des gaines téléphoniques et même des pull-over...
- Les déchets verts sont transformés en compost utilisable dans les semis, les cultures, les jardins...
- Les bois traités (sans métaux) permettent de faire des panneaux de particules, les bois non traités permettent d'alimenter les chaufferies bois
- Les gravats non souillés sont stockés en centres agréés
- les huiles de moteur sont régénérées ou valorisées

## Réglementation

Soumise à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E., arrêté du 4 avril 1997), elle est liée à une déclaration en préfecture. Par ailleurs, ce type d'équipement répond aux impératifs issus de la loi de 1992, dont l'un des objectifs est, pour 2002, de limiter la mise en décharge aux déchets ultimes (les déchets de déchets en quelque sorte).



## UN RESEAU DE DECHETERIES

Apportez-y vos encombrants,  
déchets verts, gravats...

Vous développerez ainsi les actions entreprises pour valoriser vos déchets. Grâce à ce geste de tri sur les déchèteries du SMICTOM 70 % des produits ont été valorisés ou détournés de l'enfouissement. 5000 tonnes qui n'ont pas été portées en décharge.

Le SMICTOM vous remercie pour votre concours.



## Horaires d'ouverture

### Du lundi au vendredi

du 1er novembre au 31 janvier  
9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 18 h 00  
le samedi  
9 h 00 - 18 h 00

### Du 1er février au 31 octobre

9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 19 h 00  
le samedi  
9 h 00 - 19 h 00

### Les dimanches et les jours fériés

8 h 30 - 12 h 30



**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES  
MÉNAGÈRES DU CARCASSONNAIS**

35, rue Aimé Ramond | 11 000 Carcassonne  
Tél. 04 68 11 97 00 - Fax 04 68 11 97 08  
[accueil@smictom-carcassonnais.fr](mailto:accueil@smictom-carcassonnais.fr)



Le tri, on a tous  
à y gagner !

# Déchèterie La Fajolle

